

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 14 Octobre 2025

## NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 3

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 Octobre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 07 Octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, FORMENT, CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DORE, Mme GROSJEAN.

**ÉTAIT ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :** Mme CHABBERT à M. FORGUES. Mme GABARROT à Mme ABADIE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Mme LUBAS, M. LARAN, MMES LASSALLE, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

## 2025.06.16 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX PAR VIDEOPROTECTION

Monsieur Le Maire explique le projet de déploiement de six caméras de vidéosurveillance autour de l'hôtel de ville avec un système d'enregistrement afin de prévenir les actes de malveillance, les dégradations et d'améliorer la sécurité des élus et des personnes :

Ce dispositif est subventionnable à 80% par l'Etat et doit, au préalable, avoir été validé par le référent sûreté gendarmerie.

Le coût prévisionnel de notre opération est évalué à 32 821,66 € HT. Afin de financer ce projet, la commune souhaite solliciter une subvention auprès de l'État à hauteur de 80%.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant Total HT	Désignation	Montant Total HT
Travaux	32 821,66 €	ETAT (80%)	26 257,33 €
		Autofinancement (20%)	6 564,33 €
Montant TOTAL	32 821,66 €	Montant TOTAL	32 821,66 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 Abstentions : Mmes TROUETTE, DAL LAGO et M. PUGNETTI) :**

- Approuve le projet de sécurisation des locaux municipaux par l'installation d'un système de vidéoprotection, dont le coût prévisionnel s'élève à 32 821,66 € HT ;
- Autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le financement de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Nouibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 15 Octobre 2025**

**Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL**



**Le Maire,  
Patrick FANTON**

